



**CONVOCAION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Marsillargues, le 7 juin 2018.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal de la Ville de Marsillargues, qui se tiendra en Mairie, au 1er étage, salle Suzette GALAS.

- **Jeudi 14 juin 2018 à 18 h 00.**

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

ORDRE DU JOUR

Le Maire
Conseillère Départementale
Bernadette VIGNON



FINANCES

- 1- Adoption du Compte de Gestion 2017-Budget principal et budgets annexes du service de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement
- 2- Adoption du Compte Administratif 2017-Budget principal et budgets annexes du service de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement
- 3- Affectation définitive des résultats 2017 – Budget principal
- 4- Budget principal 2018-Adaption de la décision budgétaire modificative (DM) n°1
- 5- Adoption des tarifs municipaux 2018 en dehors des accueils de loisirs périscolaires (ALP)
- 6- Mandat spécial – Frais de déplacement relatif à la conférence de presse du mercredi 13 juin 2018 au Ministère de la Culture pour la fête de la musique 2018
- 7- Mandat spécial – frais de déplacements relatifs à la participation au congrès annuel 2018 organisé par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités
- 8- Convention tripartite de production exécutive du concert de la fête de la musique 2018 à Marsillargue

ADMINISTRATION GENERALE

- 9- Démission- installation d'un nouveau Conseiller Municipal
- 10- Création poste auxiliaire de puéricultrice
- 11- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la commune et du CCAS de Marsillargues.
- 12- Adoption règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires (ALP)
- 13- Adoption règlement intérieur du restaurant scolaire collège et adultes
- 14- Convention prêt de bus CCPL – Commune ALSH
- 15- Renouvellement collège élus conseil d'administration CCAS

URBANISME/ENVIRONNEMENT

- 16- Convention SYMBO pour la pose, la surveillance, l'entretien et la protection des repères de crues

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Décisions du Maire